



LES ÉLÉMENTS TRACES MÉTALLIQUES (Plomb, Arsenic, Cadmium, Mercure et Fluor)

Une préoccupation majeure du plan Compléments

Étant pour la plupart des constituants de la croûte terrestre, les éléments traces métalliques (métaux lourds et autres métalloïdes) sont naturellement présents dans l'environnement mais peuvent aussi provenir de certaines activités industrielles.

Leur toxicité est variable mais ils ont tous des effets indésirables chez l'homme et l'animal et ont tendance à s'accumuler dans la chaîne alimentaire. Ces cinq éléments traces métalliques font partie des substances indésirables réglementées en alimentation humaine et animale (directive 2002/32).

En alimentation animale, les produits minéraux, matières premières (phosphates, magnésie, carbonates) ou additifs (oligoéléments, argiles) sont parmi les plus à risques vis-à-vis de ces contaminants.

Les fabricants de compléments (prémélanges, aliments minéraux et autres aliments complémentaires) étant d'importants utilisateurs de produits d'origine minérale, ont mis en place depuis 2002 un plan d'autocontrôles mutualisé spécifique mettant l'accent sur ces couples contaminants/produits afin d'améliorer leur niveau de surveillance.

Pour certains couples additifs/éléments traces métalliques, bien qu'il n'y ait pas de teneur maximale réglementaire fixée par la directive 2002/32, des recommandations de teneurs maximales ont été établies par la profession, afin d'améliorer la qualité de ces produits et sécuriser toute la chaîne alimentaire. Ces recommandations ont été fixées à partir des teneurs naturelles observées dans ces additifs sur des milliers

d'analyses réalisées depuis 2002 mais aussi en tenant compte des teneurs maximales dans les aliments composés.

Depuis 2012, ce sont en moyenne 3160 analyses d'éléments traces métalliques sur produits minéraux qui ont été mutualisées par an, soit 80% de l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du plan de contrôle des compléments. Sur ces 3160 analyses annuelles, il a été détecté une non-conformité par an.

Les composés de nickel étant classés cancérigènes, mais non réglementés en alimentation animale, des analyses exploratoires sur le nickel ont été menées en 2015 et 2016 avec 445 analyses mutualisées. Ceci a permis de collecter des données sur les teneurs en nickel dans les matières d'origine minérale dans l'éventualité d'une réglementation future sur ce contaminant. De plus, la recherche de nickel a été mise à titre exploratoire dans le plan de contrôle « aliments » depuis 2017.

■ *Géraldine Chanu*

Plan Autocontrôles Compléments Analyses Éléments traces Métalliques

